

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****A R R Ê T É**
n° 2022-07-03**portant réglementation temporaire de la circulation et du
stationnement rue de la Liberté
(voie métropolitaine en agglomération)****La Maire de la Commune de KOLBSHEIM,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221.4 ;
Vu le code de la Route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;
Vu la demande du 22 juillet 2022 par laquelle la société SADE TELECOM demande l'autorisation de poser un coffret Fibre sur le trottoir sis 46 rue de la Liberté

Considérant que pour assurer l'implantation de l'armoire, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Du 25 juillet au 05 août 2022, les restrictions de circulation et de stationnement seront les suivantes :

- Stationnement interdit sur le trottoir en face du 46 rue de la Liberté
- Circulation perturbée au droit du chantier
-

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par les soins de la commune .

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera conservée aux archives de la Commune et adressée à :
- SADE TELECOM
- l'affichage
-

Fait à Kolbsheim, le 23 juillet 2022
La Maire,

Annie KESSOURI



